



Bassin minier Unesco

édito

par Jean-François CARON

Président de l'association Bassin Minier Unesco

Lorsque, en 2003 au stade BOLLAERT, a été lancée l'idée d'une candidature au classement sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité, nous savions que c'était un défi. En choisissant l'année 2005 comme objectif, nous avons fixé un rendez-vous. Le dossier de candidature est déposé. Ce premier défi est relevé. C'est un tournant important pour notre association qui concrétise ainsi trois ans de travail et de mobilisation du territoire pour construire cette candidature.

Quel chemin parcouru ! Dès 2003, les clubs BMU émergent dans tout le bassin et les inventaires livrent des découvertes d'éléments du patrimoine minier dont plus personne ne soupçonnait l'existence, puis, en 2004, vint le temps de la réflexion, de la confrontation avec d'autres expériences à travers des séminaires et visites, pour enfin, en 2005, donner corps à notre projet.

C'est aussi le début d'une nouvelle étape : faire connaître et valoriser l'étendue et la qualité de notre patrimoine minier et poursuivre la mobilisation du territoire pour soutenir et défendre notre candidature auprès de l'Etat et de l'UNESCO.

Paysage culturel évolutif, tel est le nom donné par l'UNESCO à ce type de classement. Désigner cet héritage, comme paysage culturel, c'est bien sûr reconnaître sa valeur patrimoniale et s'engager à prendre soin de sa conservation, c'est aussi se donner la possibilité d'un atout supplémentaire pour préparer notre avenir commun.

En se mobilisant pour présenter la candidature du Bassin minier à une inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité, les élus du territoire indiquent une nouvelle voie de développement pour les générations présentes et futures.

Au nom de l'association Bassin Minier Unesco, je forme le vœu que cette publication devienne un espace d'échanges pour les acteurs, présents et à venir, mobilisés sur les actions qui donnent corps à cette ambition collective.

LE MOT DE SOUTIEN

par Monsieur Pierre MAUROY

Ancien Premier Ministre, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine, Président du Comité de Soutien de BMU.

Les mines ont marqué notre histoire, nos paysages et nos villes. Elles ont créé une société pluriculturelle, façonné notre identité et nos traditions et transformé nos modes de vie en profondeur, plus que certains ne le croient de nos jours. Cette histoire industrielle renvoie ainsi à des valeurs communes et toujours partagées.

Témoignage de ces bouleversements - qu'ils soient techniques ou sociaux, qu'ils aient transformé les paysages ou l'environnement - le Bassin minier du Nord-Pas de Calais possède toujours une force incontestable. En mémoire de l'inlassable combat des mineurs pour la prise en compte des Droits de l'Homme dans le cadre du travail, il fait figure de symbole. Si, aujourd'hui, cette lutte n'est plus d'actualité dans notre pays, elle trouve encore toute sa place dans certaines exploitations minières en activité dans le monde.

Le classement de notre Bassin minier sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO constituerait un témoignage d'émotion et d'humanité pour les générations passées, présentes et futures, un geste de soutien et de vigilance. Il serait enfin un message d'espoir pour tous ceux qui, partout dans le monde, se battent pour leur liberté et leurs droits, parfois même les plus fondamentaux.

Au-delà de la défense de ce patrimoine industriel et culturel, c'est aussi le sens que je donne à notre candidature, l'histoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais est, évidemment, universelle.

le journal de la candidature



Depuis plusieurs années déjà, les animateurs du CPIE accueillent sur les terrils les groupes scolaires après une visite du Centre Historique Minier de Lewarde pour une initiation à l'environnement et à la lecture du paysage qui complète l'approche historique du musée.

Depuis 5 ans, sont proposés des circuits en bus très prisés par les seniors originaires de toute la région, mais aussi par les excursionnistes des autres régions françaises. Avec la promotion assurée par le comité du tourisme, une cinquantaine de rotations ont été effectuées, dès la première année, conduisant les visiteurs à voir tour à tour, un carreau de fosse, un terril, les cités et des monuments comme les grands bureaux de Lens ou des sites touristiques « miniers » comme la station de ski de Noeux les Mines. L'Office du Tourisme de l'agglomération de Lens-Liévin a pris en main leur développement avec l'aide du CPIE.

RETOUR D'EXPERIENCES

Visites et randonnées en paysage minier

→ Au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Chaîne des Terrils, on mesure bien la curiosité naissante pour le patrimoine minier. Et pour cause, on y lance de nouveaux produits touristiques de découverte.

Autre piste prometteuse, la randonnée découverte.

Sept rendez-vous proposés en 2004 en différents lieux du Bassin minier sur le thème histoire et patrimoine ont amené plus de 250 personnes. Sans attaches familiales avec l'épopée minière, chacun a été attentif aux commentaires des guides sur les cavaliers, les chevalets, l'architecture et l'urbanisme si particulier des cités minières, sur un itinéraire soigneusement repéré au préalable.

« Le CPIE emploie 4 guides de Pays pour toutes ses activités » précise Myriam Masson à l'origine de ces initiatives. « Cette année nous lançons des randonnées d'une journée « nature, patrimoine et briquet » ajoute-t-elle. Comme l'a constaté l'atelier nouvelle économie de BMU, les comités de tourisme attendent une offre plus importante pour satisfaire la demande.

Une autre idée du minier

C'est sous ce titre que le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut a édité une brochure remarquable en 2004. Quarante pages richement illustrées pour retrouver les traces du passé minier dans le Parc Naturel Régional, pour aller à la découverte des lieux de visite et pour comprendre l'origine de ce paysage. Pres de 4 000 exemplaires diffusés

en un an, le nouveau regard proposé a rencontré un vif succès localement.



→ voir notre article complet en page 4



La candidature au patrimoine mondial

Autrefois système productif, hier séquelle... et demain marque d'identité renou

La genèse du dossier

entretien avec M. Jean-Marie ERNECO, secrétaire général de l'association*



Vous avez consacré 3 ans à la préparation du dossier de candidature à présenter à l'Unesco, pourquoi était-ce si long ?

Quand nous avons commencé, nous n'avions pas de références comparables. Le concept de « paysage culturel évolutif » est récent, les experts y réfléchissent encore. Et puis, dans le Bassin minier même, les sources de données n'étaient pas homogènes, nos interlocuteurs peu préparés et très nombreux : du Musée de Lewarde aux 180 communes de l'Association des Communes Minières jusqu'aux bureaux d'études, en passant par la Mission Bassin Minier, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, la Chaîne des Terrils... Un tel travail demande aussi un temps de prise de recul, d'autant que l'approche du bassin comme paysage global n'est pas évidente ! Aujourd'hui, toutes les intercommunalités nous soutiennent. Et trois ans c'est peu, certains dossiers prennent dix ans !

Est-il exact que les inventaires ont permis de nouvelles découvertes d'éléments matériels ?

Ah oui, c'est le cas par exemple d'un chevalement de type « Halle » en maçonnerie traditionnelle des années 1835, plus personne ne semblait le connaître.

Quel a été l'apport des clubs BMU ?

Nous avons choisi une méthode faisant appel au travail collectif. Deux séminaires ont réuni des personnes hautement qualifiées, parfois étrangères : belges, britanniques ou allemandes. A côté de ces travaux d'experts, il était important de donner place à la dimension humaine, à travers la parole des habitants. L'initiative du club BMU d'Auby qui a installé sur les bâtiments publics des photos de personnages de la même époque, met en valeur le lien entre l'architecture et le vécu social.

Comment voyez-vous le Bassin minier dans 15 ans ?

J'ai beaucoup travaillé au traitement des friches, notamment comme directeur de l'Établissement Public Foncier (EPF). Aujourd'hui, j'ai le sentiment que l'attention doit se tourner vers l'habitat et l'urbanité. Le Bassin minier a la chance d'avoir un urbanisme et une architecture présentant de grandes qualités, tandis que de nombreuses régions découvrent aujourd'hui la banalité de leur paysage urbain collectif. Ce n'est pas à moi de dire qu'en faire, selon le principe « savoir d'où je viens pour choisir où je vais », ce sont les collectivités et les habitants qui en décideront avec « l'ardente obligation » de valoriser ce patrimoine pour les générations futures de l'Humanité.

* Depuis son arrivée en 1975 dans la région, Jean-Marie ERNECO, travailleur infatigable, est la cheville ouvrière de bon nombre de grands dossiers du Bassin minier : réhabilitation des quartiers centraux, dossiers « habitat », grandes infrastructures, dossiers du GIRZOM qu'il organise en qualité de directeur de l'aménagement du Conseil Régional, le traitement de milliers d'hectares de friches pour lesquelles il met en place et dirige l'Établissement Public Foncier, l'émergence des projets d'agglomération et le « Contrat de Plan de l'Après-Mine », dont est issue la Mission Bassin Minier, pendant qu'il assure la Direction Générale des Services de la Région, et enfin, l'implantation du Louvre à LENS.

L'objet de la candidature

→ C'est le Bassin minier dans sa continuité et son homogénéité - et non comme une collection de sites individuels ou de monuments – qui fait l'objet de la candidature à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité au titre de « paysage culturel évolutif ».



Le dossier

3 siècles d'histoire et un vaste territoire condensés en 235 pages et des annexes regroupant les cartes et les documents de références, voilà en résumé la mesure du tour de force de cette candidature qui fait la synthèse de sources de données nombreuses et disparates, des travaux scientifiques aux contributions des clubs BMU en passant par les contributions des acteurs institutionnels du territoire impliqués dans la gestion de ce patrimoine.

Le document s'ouvre sur 4 pages de localisation : il faut être précis pour des experts de l'Unesco originaires du monde entier et leur donner la dimension du site. Après un rapide panorama de la géologie du bassin, de sa géographie, du paysage antérieur à l'explosion de l'économie charbonnière, une centaine de pages décrivent le legs de

l'histoire minière en commençant par le patrimoine matériel témoin de l'activité extractive, présenté sous trois angles :

- **L'héritage technique de l'industrie minière**, avec les carreaux de fosse, les chevalements, les terrils, les infrastructures de transport du charbon dont les grands sites homogènes - le site de Wallers-Arenberg, le site du 11/ 19 de Loos-en-Gohelle, le site du 9/ 9bis de Oignies, le site de la fosse Delloye à Lewarde – sont des témoins parlant.
- **L'héritage social de l'exploitation minière** avec d'abord l'habitat minier - les corons (1825-1890), les cités pavillonnaires (1867-1940), les cités-jardins (1905-1939) , les logements modernes (1946-1970), mais aussi avec les équipements collectifs.
- **L'héritage culturel et humain** de ces trois siècles avec plusieurs pages consacrées au travail et au partage d'un métier, aux luttes sociales, aux pratiques de sociabilité, et au creuset d'échanges et au brassage ethnique.

Cette partie consacrée à la description du patrimoine finit par 20 pages, qui brossent à grands traits l'histoire : les débuts de l'exploitation et la naissance du bassin du Nord, la découverte du bassin du Pas-de-Calais et la grande croissance, la Grande Guerre, l'Entre-deux-guerres, la Seconde Guerre mondiale, la « Bataille du charbon », la récession, l'Après-Mines, et expliquent le développement d'un paysage singulier à l'échelle du bassin comme à l'échelle communale.

La troisième partie argumente la candidature, au regard des critères établis par l'Unesco et débouche sur la déclaration de valeur universelle exceptionnelle du paysage minier du bassin Nord-Pas de Calais. Elle est assortie d'une analyse comparative au niveau national et international et de l'appréciation de l'intégrité et de l'authenticité patrimoniale du paysage minier.

REGARD D'EXPERT

→ **M. Louis BERGERON** spécialiste d'histoire du patrimoine de l'industrie et d'histoire des entreprises, directeur d'études honoraire à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, et Président honoraire de TICCIH (Comité international pour la préservation du patrimoine industriel)

Pourquoi un organisme des Nations Unies s'intéresserait au Bassin minier ?

L'Unesco place l'Homme et son histoire (dans tous ses aspects) au cœur de ses actions. En sélectionnant des sites exceptionnels, le Comité du patrimoine mondial cherche à mettre en lumière et à valoriser des « œuvres » témoignant des capacités créatrices de l'Homme, de ses capacités à agir et de l'évolution de la société dans laquelle il vit. Nulle part ailleurs en Europe il n'est possible aujourd'hui d'observer une concentration équivalente de cités ouvrières, résultat de 150 ans de politique sociale évolutive et qui, survivant au temps de la production lui-même, suscitent désormais l'intérêt des urbanistes, aménageurs, architectes et historiens en tant que démonstration d'un apport majeur de l'industrialisation à l'histoire de nos sociétés modernes.

En quoi la candidature du Bassin minier est-elle un défi ?

Pour la candidature du Bassin minier Nord-Pas de Calais, la difficulté, et donc le défi, est double. La première est qu'il s'agit d'une candidature au titre de « paysage culturel évolutif » : il ne s'agit pas de faire classer un site restreint mais bien un vaste territoire continu et homogène dans son ensemble. Or, le concept de « paysage culturel » reste aujourd'hui encore très flou et il n'est pas aisé ni à définir ni à percevoir. La deuxième difficulté est qu'il s'agit de patrimoine industriel, nouveau champ culturel à faire vivre.

Quels conseils donnez-vous pour cette candidature ?

De nombreux dossiers de patrimoine industriel auprès de l'Unesco sont en cours, la concurrence internationale est réelle ; il s'agit de démontrer l'originalité du Bassin minier Nord-Pas de Calais à la fois dans sa dimension matérielle (son patrimoine physique) et dans les valeurs dont il est porteur (histoire et mémoire minière). Les forces économiques, sociales et culturelles liées à l'industrialisation minière ont créé une véritable région géoculturelle intégrant une grande variété de témoignages. Grâce aux efforts entrepris de reconnaissance, d'explication et de pérennisation, la patrimonialisation rendra plus compréhensible encore ce paysage.



nture à l'inscription l de l'humanité

du passé, aujourd'hui patrimoine, ...
velée, le minier continue de façonner nos paysages !

Une quatrième partie dresse, en 26 pages, l'état de conservation du patrimoine proposé et répertorie les facteurs susceptibles d'affecter son avenir. Sont évoqués successivement : la superposition des droits, le développement économique et la pression foncière liée à l'urbanisation, les pressions liées aux mentalités, les contraintes liées à l'environnement, les catastrophes « naturelles » liées à l'exploitation minière, les affaissements, les problèmes de l'eau, de la pollution du sous-sol, du gaz, les contraintes dues aux visiteurs et au tourisme, le nombre d'habitants.

L'Unesco veille à classer des biens ou des espaces dont la conservation et la gestion sont assurées sur place, les rapports qui lui sont présentés, consacrent habituellement un chapitre à exposer les mesures prises à cet effet. Pour le Bassin minier, étant donné l'étendue du territoire, les 41 pages du rapport sur cette partie n'en livrent qu'un aperçu rapide, le lecteur extérieur est de ce fait invité à se reporter à une annexe de 55 pages pour disposer des textes complets sur la législation française et son application locale.

Cette partie intitulée « protection et gestion » du bien s'attache néanmoins à offrir une vision d'ensemble des stratégies d'aménagement et de développement de l'Etat et des collectivités agissant sur le territoire. Sont passés en revue, les mesures de classement des Monuments et sites protégés au titre des Monuments Historiques, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, les sites Natura 2000, les réserves naturelles, les espaces naturels sensibles..., les documents de planification spatiale, SCOT et PLU, le Contrat de Plan Etat / Région 2006 et son volet « après mines », le futur Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs, les schémas départementaux de la randonnée, la charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, les programmes d'action des Communautés d'Agglomération et de Communes, les Pays d'Art et d'Histoire, et enfin l'action des communes.

Sous l'appellation plan de gestion, sont repérées les orientations destinées à développer le processus de patrimonialisation et à mettre en œuvre la charte de valorisation patrimoniale adoptée par les collectivités.

L'Unesco prend en compte les compétences techniques disponibles pour gérer la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Les

Les critères établis par l'Unesco, retenus pour fonder la demande d'inscription :

■ **Critère II** « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

■ **Critère IV** « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

■ **Critère VI** « être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle. »

■ **Critère IX** « offrir des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins. »



ressources déjà mobilisées vont de la recherche à la formation professionnelle d'opérateurs grâce à la présence de l'Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et les Sociétés Industrielles (IFRESI) émanant du CNRS, des universités, avec notamment les IUP des métiers des arts et de la culture, des BTS tourisme et des guides et animateurs du patrimoine.

L'Unesco s'intéresse également à l'analyse du développement touristique et aux politiques de mise en valeur. Occasion de décrire l'importance de la fréquentation actuelle de loisirs et de détente, les projets de mise en tourisme, les activités culturelles et éducatives, notamment celles du Centre Historique Minier, du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, de Culture Commune, du CPIE Chaîne des Terrils, comme les actions de promotion de la Mission Bassin Minier, des Comités Départementaux du Tourisme du Nord et du Pas-de-Calais, des offices de tourisme, ...

Enfin, conformément à la nomenclature de l'Unesco, les dernières parties fournissent les indicateurs destinés à l'évaluation, les sources documentaires et les renseignements administratifs sur le responsable de projet.



REGARD D'EXPERT

→ La vision d'un architecte-paysagiste, M. Philippe THOMAS

Philippe Thomas exerce le métier de paysagiste depuis 25 ans dans le Nord-Pas de Calais et préside la délégation Nord Picardie de la fédération française du paysage. Il a travaillé pour l'EPF à de nombreux projets de réhabilitation de sites miniers et a aidé des communes à mettre en valeur leur paysage. Il a également fait partie d'une équipe candidate à la conception du Louvre à Lens et d'une autre chargée d'une étude de définition sur le devenir de la fosse 9-9 bis de Oignies.

Pour un paysagiste, quels atouts, quelles contraintes représentent les témoins du passé minier ?

Par nature le paysage minier est difficile à lire. Sa logique est souterraine, cachée à notre regard. Dès l'origine, cette caractéristique lui a conféré une esthétique brutale. Bien sûr les éléments témoins sont souvent monumentaux, mais la surprise qu'ils provoquent tient également à cette absence de logique perceptible. Les nouveaux usages de l'espace qui prennent place ne changeront rien à cet état de fait, les témoins de l'activité minière continueront à étonner le visiteur, à l'interroger.

Le paysage minier, en particulier à l'ouest du bassin, porte la marque de « l'industrie à la campagne ». C'est une invitation à résister à la tentation de « faire de la ville », un appel à inventer, à partir de l'habitat minier, de nouvelles formes de résidentialisation.

Comment peuvent-ils continuer à qualifier un paysage en évolution ?

Deux dimensions fondent la notion de paysage : ses éléments physiques et le regard porté. L'évolution peut porter sur l'un ou l'autre. Ce qui me paraît le plus important, c'est de dépasser le rapport à l'objet pour s'intéresser aux relations.

Pour le travail du paysagiste, deux voies s'ouvrent, avec toutes les possibilités de conjugaison entre elles. Une première voie privilégie une sorte de décryptage pour proposer une interprétation systématique du paysage au sens courant de l'interprétation du patrimoine. L'autre s'apparente à l'approche du « land art » qui joue sur l'incongru, le décalage, la surprise.

Quel changement imaginez-vous pour votre pratique professionnelle à la suite d'un classement du Bassin minier au titre de paysage culturel évolutif ?

Ce qui me paraît le plus marquant, c'est l'enrichissement des échanges qui permettent de construire un projet. J'imagine qu'un tel classement attirera l'attention des paysagistes d'autres pays, d'autres cultures, qu'ils viendront volontiers proposer de nouvelles visions. Cette confrontation sera bénéfique pour tous.

→ L'association Bassin Minier UNESCO a édité un CD-Rom qui reprend des extraits du dossier de candidature, notamment la partie « description du bien » et la carte interactive qui permet de visualiser la localisation du patrimoine minier.

Le CD-Rom est disponible sur simple demande à l'Association Bassin Minier UNESCO
Tél. : 03 21 70 34 74 - bmu2005@wanadoo.fr

Une autre idée du minier



Daniel Mio, le Président du Parc Naturel Régional, commente le choix du titre « une autre idée du minier » : « nous nous sommes rendu compte que les sites appréciés de notre territoire n'étaient plus perçus comme héritage de la mine. La réserve biologique de la mare à Goriaux, les étangs de Chabaud Latour, les marais d'Harchies en partie belge du Parc, ou encore, les bases de loisirs à Raismes, à Condé-sur-l'Escaut, à Amaury, à Rieulay, et même certains itinéraires de randonnée sur les cavaliers, tous ces sites, très fréquentés, ne sont pas vécus comme produit du passé minier. Par contre, là où subsiste encore une friche, c'est toujours attribué à cette histoire et maintient l'idée que notre passé nous a légué un héritage bien lourd ! Lorsqu'il y a bientôt dix ans, avec toutes les communes, nous avons écrit la nouvelle Charte du Parc, nous avons mis en avant un enjeu territorial dénommé « l'arc minier en mutation » pour faire de cet héritage minier un atout patrimonial. Dès lors, quoi de plus naturel que d'afficher clairement et d'affirmer fièrement l'origine des

richesses du Parc !

D'ailleurs, nous avons été conduits pour répondre à la demande, à traduire des extraits de cette brochure en anglais et en néerlandais. Savez-vous que 12 journalistes, dont 8 travaillaient pour la presse nationale, ont, après cette publication, participé au voyage de presse organisé avec le Centre Historique Minier de Lewarde. »

Depuis, les différents acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels comme le musée de Lewarde, ou associatifs comme les amis de Germinal sur le site d'Arenberg, conjuguent leurs efforts pour faire valoir les atouts qu'offrent ces legs du passé minier pour l'avenir du Bassin minier. Désormais dans le Parc, devant une friche, chacun veut voir un espace à mettre en valeur !

Tourisme durable, patrimoine et éducation au territoire

En août 2003, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut a reçu le certificat de la « charte européenne du tourisme durable » délivré par Europarc. Ce label reconnaît la qualité et la cohérence de la stratégie touristique du Parc fondée sur le patrimoine minier, le passé abbatial, la présence de l'eau, la proximité de la frontière. C'est sur chacun de ces 4 axes que le Parc construit l'attractivité de son territoire et crée ses produits d'animation touristique.

D'ores et déjà, un circuit sur quatre du Parc est consacré à la découverte des paysages miniers, qu'ils soient pédestres ou VTT.

A propos du tourisme minier, **Nadège Iff-Peignet**, responsable de mission au Parc, souligne l'importance du regard de la population locale sur son propre territoire pour une mise en tourisme réussie. En effet, si ce thème est porteur pour attirer des visiteurs, l'histoire minière n'est plus lisible dans le paysage, les éléments toujours présents sont dispersés et souvent disposés en arrière plan. La mise en place progressive d'une signalétique et de supports d'interprétation du paysage ne pourra à elle seule répondre à l'attente des visiteurs sans la participation de la population locale.

C'est une dynamique qui est aujourd'hui enclenchée avec les actions du Club BMU du Pays de Condé, initié par Didier Meurot, Inspecteur de l'Éducation Nationale à Condé, par Luc Coppin, Maire de Fresnes, et le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Ainsi en 2005, des écoliers du Pays de Condé se sont mobilisés

pour créer, dans leur commune, des « cheminements du patrimoine minier » accessibles à tous.

A Condé-sur-l'Escaut, la classe de M^{me} Marciniak a ainsi exploré les traces minières de la cité du Jard, celle de M. Duchange à Escaupont a étudié l'habitat minier : à Fresnes sur Escaut, M^{me} Izquierdo a emmené ses élèves faire « un petit tour du côté des cités minières » pendant que M^{me} Fauveaux invitait les siens à voyager dans le temps.

Avec l'appui de la mission éducation du Parc qui a pris en charge l'édition d'un dépliant pour chacun de ces itinéraires de découverte, les écoliers ont eu à cœur de déborder le cadre scolaire, et les générations, pour partager ces morceaux d'histoire avec les habitants.

Transformés en guides, ils ont emmené parents et invités porter un nouveau regard sur ce patrimoine minier proche de chez eux.



Le Centre Historique Minier commémore le centenaire de la catastrophe de Courrières

Le Centre Historique Minier et son conseil scientifique ont mené de minutieuses investigations qui permettent d'apporter un éclairage particulier sur la plus grande catastrophe minière d'Europe, sur les faits eux-mêmes, mais aussi

sur leurs conséquences. C'est cet important travail qui est restitué tout au long de l'année 2006 par une programmation qui associe expositions, manifestations, publications... ainsi qu'un colloque européen sur le thème de la sécurité dans le Bassin minier à l'automne.



■ **2 mars 2006 - 7 janvier 2007**
Exposition « 10 mars 1906, Compagnie de Courrières : enquête sur la plus grande catastrophe minière d'Europe »

■ **2 mars 2006**
Edition du numéro de la collection Mémoires de Gaillette consacré à cette catastrophe, ouvrage collectif avec les articles de Marie-France Conus, Jean-Louis Escudier, Gérard Dumont, Yves Le Maner, Odette Hardy-Hemery, Jean-François Eck, Sébastien Cordeau, Agnès Mirambet-Paris et Diana Cooper-Richet.

■ **2 mars - 3 septembre 2006**

Exposition « La catastrophe en images »

■ **10 mars 2006 sur www.chm-lewarde.com**

Mise en ligne d'un site internet avec le journal quotidien des événements liés à la catastrophe

■ **20 mai 2006**

Nuit des musées : concert-projection autour de « La tragédie de la mine » de Georg-Wilhelm Pabst

■ **22 juin - 3 septembre 2006**

Exposition « Marcinelle 1956, la Belgique face à une catastrophe minière »

■ **2 octobre 2006 - 7 janvier 2007**

Exposition « L'Europe du sauvetage »

■ **9 au 11 octobre 2006**

Colloque européen « 10 mars 1906 : la catastrophe des mines de Courrières... et après ? »

■ **4 décembre 2006**

Fête de Sainte Barbe : soirée cinéma

REGARD SUR UN SITE INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ



Zollverein

→ *Le complexe industriel de la mine de charbon de Zollverein à Essen, dans le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, comprend les installations complètes d'un site historique d'extraction de charbon et plusieurs édifices du XX^{ème} siècle d'une valeur architecturale inestimable. Il constitue une preuve matérielle exceptionnelle de l'essor et du déclin de cette industrie fondamentale lors des 150 dernières années. Il a été inscrit en 2001 sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.*

Les 4 et 5 octobre 2005, le vice-président de la Ruhr, Dr. Thomas Rommelspacher, est venu visiter le Bassin minier. Nous l'avons interrogé sur l'expérience allemande :

Combien de personnes travaillaient à Zollverein avant l'arrêt de l'extraction ?

Au plus fort de l'activité, dans les années 1970, ce sont 85 000 personnes qui étaient employées par la mine et la cokerie. La production s'est arrêtée en 1986.

Que représente la conservation de ce site et de son classement par l'Unesco pour la population locale et quel est son apport pour ce XXI^{ème} siècle ?

C'est un symbole très important. Bien sûr les emplois créés par les activités culturelles et touristiques ne sont pas aussi nombreux, mais ils sont très qualifiés. Par exemple nous y avons installé un centre de design qui est maintenant très réputé. Nous avons également lancé l'IBA (Internationale Bauausstellung Emscher Park) un atelier pour l'avenir des régions industrielles qui a pris de nombreuses initiatives-pilotes : la reconstitution de paysages quasi naturels, Emscher Landschaftspark, la restauration écologique du système fluvial de l'Emscher, la création à l'emplacement d'anciens sites industriels désaffectés, de nouveaux lieux de travail (Arbeiten

im Park), sous forme de parcs secondaires et tertiaires et même scientifiques, la rénovation réfléchie et prudente d'anciens quartiers ouvriers pour faire naître l'idée de cité-jardin (Gartenstadt), l'encouragement d'initiatives sociales, en particulier au niveau de l'emploi et de la qualification professionnelle...

Vous avez aussi mis en place une «Route des Industriekultur», de quoi s'agit-il ?

Depuis mai 1999, les visiteurs peuvent découvrir, sur cette route de 400 kilomètres, 19 « points d'ancrage » (Ankerpunkte) : des anciennes mines de charbons mais aussi usines sidérurgiques, centrales thermiques, industrie chimique, ouvrages hydrauliques et infrastructures de transport qui composaient le système industriel de la Ruhr. Certains sont aménagés en parcs, comme le Landschaftspark Duisburg-Nord.

Les hauts-fourneaux de l'usine sidérurgique Meidericher Hütte y apparaissent comme de véritables « sculptures » ouvertes à la visite qui offrent une vue fascinante sur les environs. Les parois de l'ancienne soule à minerai servent de murs de varappe. Les grandes halles accueillent de grands concerts. La salle des machines est utilisée comme discothèque et le gazomètre comme bassin de plongée.

Avec le soutien financier de :



et de la Communauté d'Agglomération Artois Comm., la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, la Communauté de Communes Cœur d'Osirevent, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, Lille Métropole Communauté Urbaine.

Association Bassin Minier Unesco

LE JOURNAL DE LA CANDIDATURE

■ Directeur de publication : Jean François CARON, Président

■ Directeur de la rédaction : Catherine O'MIEL

■ Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Gonzague DEVAUX, Gouvernance & Développement - Colette DRÉAN, DRAC - Jean Marie ERNECO, BMU - Agnès LAVERGNE, Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut - Myriam MASSON, CPIE Chaîne des Terrils - Marie PATOU, BMU - Philippe THOMAS, Paysagiste - Louis BERGERON

■ Crédits photographiques : Samuel Dhote, Mission Bassin Minier, CAUE 62, Centre Historique Minier de Lewarde, CPIE Chaîne des Terrils, Zollverein, Gonzague Devaux, BMU.

■ Conception graphique : Stéphane DESCAMPS

■ Impression : ARTÉSIENNE - ISSN en cours

Merci à Géraldine FALEK et à Brigitte HUTTNER pour leurs précieux conseils.



Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

La candidature du « Bassin minier Nord - Pas de Calais » concerne sur 120 km l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen dont la France a contrôlé l'exploitation sur une partie du territoire de deux départements (Nord et Pas-de-Calais, constituant aujourd'hui l'une des vingt-deux régions françaises).

Le bassin en question est appréhendé ici comme **une continuité géologique et territoriale** (et non pas comme une collection de sites) se distinguant par l'ampleur et l'homogénéité de son paysage. La notion de paysage s'entend ici au sens que l'UNESCO lui a donné sous l'intitulé « Paysage culturel évolutif ».

Le Bassin minier Nord - Pas de Calais présente **un cas remarquable de transformation d'un paysage historique essentiellement rural par trois siècles d'exploitation mono-industrielle du charbon**, dont la production a été de façon prédominante orientée vers sa commercialisation en tant que combustible. Ces trois siècles ont modifié les caractères proprement physiques de ce paysage, lui surimposant tous les éléments techniques et architecturaux liés à l'extraction; ils ont créé de nouveaux établissements humains, engendré des migrations et développé des cultures qui font à leur tour partie du paysage.

Le bassin a eu à surmonter **deux accidents de caractère exceptionnel** dans son histoire, à savoir, la double catastrophe des deux guerres mondiales du XX^{ème} siècle. Il y a gagné sa reconnaissance en tant que symbole national, autour duquel une valeur patriotique est venue s'associer à sa qualité de ressort essentiel de la vitalité économique du pays.

Les traits de caractère technique de la construction économique du bassin demeurent suffisamment nombreux pour constituer, sur les 120 km de son étendue, **une chaîne remarquable d'unités d'exploitation qui constituent autant de signaux pour la mémoire du travail, mais aussi autant de lignes d'horizon créées par l'homme**, au terme d'une action non concertée mais génératrice d'un paysage historique absolument original dans la répétitivité de sa structure.

D'autre part, le Bassin minier Nord - Pas de Calais se distingue par **l'abondance et la diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs**. Il constitue la vitrine de 150 ans de politique sociale évolutive dont les éléments équivalents ne se trouvent réunis nulle part ailleurs. Ces créations résidentielles, évoluant vers un type particulier d'organisation urbaine, constituent d'autre part une exposition de plein air de l'architecture de l'habitat ouvrier en pays minier, dont la survivance massive constitue, avec les témoignages conservés sur les anciens lieux du travail, l'autre trait marquant d'un paysage construit d'un caractère unique.

Au terme d'une période liée à l'arrêt de l'exploitation minière et à la réaction de rejet imputable à son impact sur le territoire et sur les hommes, le bassin conserve aujourd'hui un nombre élevé d'éléments patrimoniaux hérités de l'âge d'or du charbon, éléments constitutifs précieux d'un paysage original.

Mais, de surcroît, les témoins encore vivants de cet âge d'or ou leurs héritiers manifestent **un attachement exceptionnellement vivace à un ensemble de valeurs morales, sociales, culturelles, mais aussi politiques et syndicales** qui ont été le ciment d'une société organisée selon ses normes propres au sein de la région du Nord - Pas de Calais et du monde clos de la mine. La population, ses cadres et ses élus continuent à mettre en oeuvre tout un appareil institutionnel, réglementaire et/ou associatif destiné à préserver la mémoire de la société minière et tous les facteurs de dynamisation qu'elle peut introduire au sein d'une société nouvelle, qui nécessairement doit regarder vers l'avenir. Cette attitude de respect, inscrite dans la continuité d'une histoire, combinée à l'ouverture sur de nouveaux horizons, revêt un caractère exceptionnel en comparaison des démarches habituelles de conservation et de valorisation d'un patrimoine plutôt matériel qu'immatériel, et toujours menacé de se figer.

On rappellera que, au-delà de l'émergence commune à tous les Bassins miniers d'une culture ouvrière spécifique et d'un mélange de populations recrutées parfois à longue distance, le Bassin minier Nord - Pas de Calais propose un exemple d'intérêt universel en ce qui concerne **les modalités d'intégration, voire d'assimilation, de certaines composantes ethniques**, le cas des mineurs d'origine polonaise témoignant à cet égard d'une expérience unique en Europe.

Le Bassin minier du Nord - Pas de Calais illustre donc parfaitement, et de manière complète, les bouleversements initiés par l'industrialisation autant sur le plan technique que sur les plans sociaux, culturels, paysagers et environnementaux. Mais il n'est pas moins exemplaire au niveau de l'implication croissante de sa population dans l'intégration de cet héritage de la mine dans son patrimoine vivant, facteur de complémentarité entre la sécurité d'une identité et d'une fierté maintenues, et la volonté d'un nouveau développement s'appuyant sur la force d'une mémoire.

ABLAIN SAINT NAZAIRE
ABSCON
AIX-NOULETTE
AMES
ANGRES
ANHIERS
ANICHE
ANNAY SOUS LENS
ANNEQUIN
ANNEZIN
ANZIN
AUBERCHICOURT
AUBY
AUCHEL
AUCHY AU BOIS
AUCHY LES MINES
AVION
BARLIN
BAUVIN
BELLAING
BETHUNE
BEUVRAGES
BEUVRY
BILLY BERCLAU
BILLY MONTIGNY
BOUCHAIN
BOUVIGNY BOYEFFLES
BRUAY LA BUISSIÈRE
BRUAY SUR ESCAUT
BRUILLE LEZ MARCHIENNES
BULLY LES MINES
BURBURE
CALONNE RICOUART
CARVIN
CAUCHY A LA TOUR
CONDE SUR L'ESCAUT
COURCELLES LES LENS
COURRIERES
CUINCY
DECHY
DENAIN
DIVION
DOUAI
DOUCHY LES MINES
DOURGES
DOUVRIEN
DROCOURT
ECAILLON
ELEU DIT LEAUWETTE
ENQUIN LES MINES
ERRE
ESCAUDAIN
ESCAUTPONT
ESTEVELLES
ESTREE BLANCHE
EVIN MALMAISON
FERFAY
FLERS EN ESCREBIEUX
FLINES LES RACHES
FOUQUERUEIL
FOUQUIERES LES BETHUNE
FRENAIN
FRESNES SUR L'ESCAUT
GIVENCHY EN GOHELLE
GOSNAY
GRENAY
GUESNAIN
HAILLICOURT
HAISNES
HARNES
HAVELUY
HELLESME
HENIN BEAUMONT
HERGNIES
HERIN
HERSIN COUPIGNY
HORNAING
HOUDAIN
HULLUCH
LA BEUVRIERE
LA BOURSE
LA SENTINELLE
LALLAING
LAPUGNOY
LEFOREST
LENS
LEWARDE
LIBERCOURT
LIERES
LIEVIN
LIGNY LES AIRES
LOISON SOUS LENS
LOURCHES
LOZINGHEM
MARLES LES MINES
MASNY
MAZINGARBE
MERICOURT
MESNIL LES RUITZ
MEURCHIN
MONCHECOURT
MONTIGNY EN GOHELLE
MONTIGNY EN OSTREVENT
NOEUX LES MINES
NOYELLES GODAULT
NOYELLES LES VERMELLES
NOYELLES SOUS LENS
OIGNIES
ONNAING
OSTRICOURT
PECOUENECOURT
PONT A VENDIN
QUAROUBLE
QUIEVRECHAIN
RACHES
RAIMBEAUCOURT
RAISMES
RIEULAY
ROEULX
ROOST WARENDIN
ROUVROY
RUITZ
SAILLY LA BOURSE
SAINS EN GOHELLE
SALLAUMINES
SIN LE NOBLE
SOMAIN
SOUCHEZ
THIVENCELLE
VALENCIENNES
VENDIN LE VIEIL
VERMELLES
VEROUIGNEUL
VEROUIN
VICO
VIEUX CONGE
VIMY
VIOLAINES
VRED
WAHAGNIES
WALLERS
WAVRECHAIN SOUS DENAIN
WAZIERS



Charte pour la valorisation patrimoniale du Bassin Minier du Nord-Pas de Calais

Article 3 - PRINCIPES

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire et liant les territoires du Bassin minier entre eux, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la Charte patrimoniale s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- **SOUTENIR** la candidature du Bassin minier du Nord - Pas de Calais à l'inscription sur la liste du Patrimoine de l'Humanité au titre de « Paysage culturel évolutif »,
- **PARTICIPER** à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO,
- **MOBILISER** leurs compétences et leurs moyens pour protéger et valoriser le patrimoine du Bassin minier, dans le respect de ses paysages vivants et de leur intégrité,
- **RENFORCER** l'attractivité du Bassin minier par une exigence de qualité dans les interventions en matière de sauvegarde du patrimoine bâti, technique et paysager,
- **POURSUIVRE** les actions déjà engagées pour l'identification et la connaissance du patrimoine du Bassin minier (inventaire, recensement, organisation et accessibilité des archives),
- **CONDUIRE** une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et les composantes de la société du Bassin minier afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes exemplaires,
- **COOPÉRER** avec les collectivités territoriales d'autres sites miniers dans le monde pour témoigner du caractère remarquable de l'épopée minière dans le Nord - Pas de Calais et pour s'enrichir, à travers un héritage partagé, du vécu et de l'expérience de ces territoires.



Communauté de Communes
Cœur d'Ostrevant



Communauté d'Agglomération
du Douaisis



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ARTOIS



VALENCIENNES
METROPOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



LES PERSPECTIVES

Des cités minières érigées en ZPPAUP

Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Pourquoi pas ?



Comment conserver les qualités d'architecture et d'urbanisme des cités minières remarquables à l'occasion des opérations de rénovation, et au-delà, lors des travaux d'entretien et d'amélioration du confort de l'habitat ? Il s'agit d'une question centrale compte tenu de la place de nos cités dans la candidature présentée. Lors d'un séminaire de préparation du dossier de candidature à Lewarde, le conseiller architecture de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Monsieur Jean-Marie Claustre, a évoqué la procédure de « ZPPAUP ». Cet outil souple et décentralisé offre aux communes, après étude précise du patrimoine et discussion avec les parties prenantes, la possibilité d'établir les prescriptions appropriées pour conserver les qualités architecturales, urbanistiques ou paysagères des lieux. Elles bénéficient pour leur mise en oeuvre du concours des services départementaux de l'architecture et du patrimoine.



logement au regard de la candidature. La Mission Bassin Minier, la direction régionale de l'équipement, les services départementaux de l'architecture et du patrimoine aux cotés de BMU et de la DRAC proposent d'établir en concertation avec l'EPINORPA un cahier des charges pour une étude à lancer en 2006. Il s'agira aussi d'examiner quelle typologie du patrimoine peut être établie pour faire jouer complètement l'effet de réseau à l'échelle du bassin.

BIENTÔT DEUX PAYS D'ART ET D'HISTOIRE EN PLEIN TERRITOIRE MINIER



Les Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et de la Porte du Hainaut ont présenté leur candidature à l'attribution de ce label. Elles ont engagé l'élaboration d'un projet culturel de valorisation des patrimoines participant à l'identité de leur territoire, notamment leur important patrimoine minier. Au terme de ce travail, le Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire pourra décider de leur attribuer le label, concrétisé par une convention de partenariat.

Les premiers concernés sont les habitants appelés à s'approprier leur environnement urbain, architectural et paysager. Dans chaque opération, un animateur de l'architecture et du patrimoine conduit les actions définies dans la convention en concertation avec les acteurs locaux, et fait vivre un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Au sein d'ateliers « raconte moi ta ville » sont mises en place des actions éducatives destinées aux jeunes.

Pour les visiteurs, sont mises en place plusieurs formules de visites-découvertes sous la conduite de guides-conférenciers qualifiés : visites générales à la découverte des principaux attraits de l'agglomération ou de tout ce qui façonne l'identité du pays, visites à thème vers des lieux insolites ou sur les traces d'un personnage célèbre, balades nocturnes ou encore visites-spectacles. En rejoignant le réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et ses 111 membres, ces deux Communautés d'Agglomération feraient entrer l'interprétation du patrimoine minier dans des produits touristiques attrayants et diversifiés à l'image de leurs ressources locales.

